

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 23 MAI à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 17 MAI 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Géraldine MADOUNARI - Valérie ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mmes Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Béatrice BADETS - M. Bernard DUPOUY - Mmes France POUDEX - Sarah DOURTHE

#### POUVOIRS :

- Mme Béatrice BADETS donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
- M. Bernard DUPOUY donne pouvoir à M. le Dr Philippe DUCHESNE
- Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Grégory RENDE
- Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

#### **OBJET : ECOLE MUNICIPALE D'ARTS PLASTIQUES : DROITS D'INSCRIPTION ANNEE 2017/2018**

L'Ecole Municipale d'Arts Plastiques remplit ses missions d'enseignement spécialisé permettant à un public large de bénéficier de cours adaptés.

Il est proposé de fixer les tarifs d'inscription pour la rentrée 2017/2018 à l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques comme suit :

#### EVEIL

Enfants DAX	89,00 €
Enfants de la CAGD	146,00 €
Enfants hors CAGD	154,00 €

#### ARTS PLASTIQUES OU DESSIN ADOLESCENTS

Enfants DAX	113,00 €
Enfants de la CAGD	174,00 €
Enfants hors CAGD	182,00 €

#### GENERATION DIGITALE PHOTOSHOP OU MANGA ADOLESCENTS (11-18 ans)

Adolescents DAX	113,00 €
Adolescents de la CAGD	174,00 €
Adolescents hors CAGD	182,00 €

Une réduction de 50% sera accordée sur la deuxième et la troisième discipline.

#### ARTS PLASTIQUES OU DESSIN (3h)

Adultes DAX	336,00 €
Adultes de la CAGD	447,00 €
Adultes hors CAGD	469,00 €

DESSIN ADULTES DEBUTANTS (2h) OU GENERATION DIGITALE PHOTOSHOP (2h)

Adultes DAX 223,00 €

Adultes de la CAGD 298,00 €

Adultes hors CAGD 313,00 €

Une réduction de 50% sera accordée sur la deuxième et la troisième discipline, applicable sur le tarif le moins élevé.

TARIFS DEGRESSIFS

Une minoration de 10% par inscription est proposée à partir de la 2ème inscription sur le tarif le moins élevé.

Il est précisé que :

- les inscriptions et les tarifs sont annuels sur la base de 33 semaines de cours
- des facilités de paiement pourront être accordées aux familles avec un paiement en trois fois et des échéances au 30 septembre, 30 janvier et 30 avril
- pour des inscriptions éventuelles en cours d'année, sous réserve des places disponibles, ces tarifs peuvent être appliqués par trimestre (janvier – avril).

CLAUSES D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT DES INSCRIPTIONS.

Il est nécessaire de prévoir des cas d'annulation d'inscriptions, de remboursement et de suspension des versements lorsque le paiement est échelonné.

Cette possibilité est réservée pour les cas suivants (sous réserve de justificatifs\*) :

- une convocation à caractère impératif par une administration\*
- un déménagement hors département\*
- ou tout autre changement privé ou professionnel entraînant l'impossibilité de suivre les cours\*
- décès ou une maladie invalidante ou un accident corporel sur présentation d'un certificat médical.

Les crédits correspondants sont inscrits en recettes au Budget Primitif de la Ville, exercice 2017, Article 7062 – 312.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE DR STEPHANE MAUCLAIR, PREMIER MAIRE-ADJOINT**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 28 VOIX POUR ET 7 VOIX CONTRE, celles de M. Pascal DAGES, Mme France POUDEX ayant donné procuration M. Julien DUBOIS, M. Eric DARRIERE, Mme Sarah DOURTHE ayant donné procuration à M. Grégory RENDE, M. Grégory RENDE, M. Julien DUBOIS, Mme Marie-Constance BERTHELON**

FIXE les droits d'inscription à l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques pour l'année 2017/2018 comme proposés ci-dessus,

APPROUVE les clauses d'annulation et de remboursement des inscriptions définies ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20170523-2-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Dax  
Conseillère Régionale Nouvelle-  
Aquitaine***Affichée le : 24 Mai 2017*